

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 06-2025-52

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 juillet 2025

Convocation du : 8 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, quinze juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Demande de subvention auprès du Département pour la réhabilitation de l'ancienne église Saint-Julien

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à M. Sergio MANCINI

Absents : M. Jean-Marc CURTET, M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ

Secrétaire de séance :

M. Sébastien RENEVIER

Le rapporteur rappelle que la Commune souhaite entamer des travaux sur l'ancienne Eglise Saint- Julien.

Cette ancienne église, désacralisée, est un monument important de Beynost. Anciennement réhabilitée en salle des fêtes, aujourd'hui ce patrimoine n'est plus utilisé. Il est donc souhaité de pouvoir valoriser ce bâtiment en gardant son architecture et d'en faire un lieu de rencontre pour les Beynolans. Ainsi, cette ancienne Eglise va faire l'objet de travaux pour la transformer en halle ouverte sur un pan de sa façade tout en conservant le clocher. Une mise en valeur de la bâtisse est prévue par un travail de nettoyage du ciment en façade qui recouvre les anciennes pierres. La faisabilité du projet a été validé par un cabinet d'architecture.

Afin de mettre ces travaux en oeuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :



EGLISE SAINT JULIEN PLAN DE FINANCEMENT

Financements/partenaires	Intitulé	Montant demandé ou acquis	Taux
DSIL	Renaturation ancienne Eglise Saint-Julien	79 956,00 €	20%
DEPARTEMENT	Patrimoine bâti	50 000,00 €	13%
Sous-total aides publiques		129 956,00 €	
CEE			
Autres aides non publiques			
Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	269 824,00 €	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement		
Autofinancement		269 824,00 €	67,49%
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)		399 780,00 €	100,00%

DELIBERE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le guide Pacte Territoire du Département de l'Ain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	20	
Pour	20	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER
Contre		
Abstention		
NPPV		

ADOPTÉ les opérations et les modalités de financement ,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250715-qlfX030001f51d-DE
Date de télétransmission : 17/07/2025
Date de réception préfecture : 17/07/2025

AUTORISE Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :